

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Enquête nationale marchandises en ville - marché négocié - autorisation de signature
--

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB avait participé à la première vague d'enquête « marchandises en ville » en 1994. Les pratiques logistiques et de consommation ayant évolué, la connaissance issue de cette première étude doit être actualisée. A partir de cette nouvelle enquête, objet du marché visé par le présent rapport de présentation, il sera dressé un état des lieux global et par quartier de l'impact des livraisons de marchandises sur la circulation, sur la congestion et la pollution. Il sera donc possible d'établir un bilan environnemental global et zonal des déplacements liés aux marchandises en milieu urbain.

Les éléments recueillis permettront à la fois de comprendre l'existant pour agir au travers d'actions de mise en œuvre du futur PLU 3.1 (volets déplacement et développement économique) et du plan climat communautaire, mais aussi d'anticiper et de simuler des scénarios de développement économique pour une métropole durable.

L'enquête marchandises connaîtra trois phases : une phase de préparation, une phase test (avec un nombre limité de questionnaires permettant d'ajuster la méthodologie) et une phase grandeur réelle. Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 16 mois (2 mois de préparation et 14 mois d'enquête).

Dans ce cadre, et par délibération du 26 novembre 2010 n°2010/0854, le conseil avait autorisé le lancement et la signature d'un appel d'offres ayant pour objet la réalisation de l'enquête nationale sur le transport des marchandises en ville.

A cet effet un groupement de commandes avait préalablement été constitué (délibération n°2010/0853 du 26 novembre 2010 approuvant la convention de groupement, ayant fait l'objet d'un avenant n°1 adopté par délibération du 28 septembre 2012) associant l'Etat (Le ministère de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de la mer) l'ADEME et la CUB, se partageant le financement.

La CUB représentée par son Président est coordonnatrice du groupement.

Le coût des prestations a été estimé à 730 000 € TTC.

Une première procédure a donc été lancée le 8 décembre 2010, sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Cette procédure a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres du 25 mai 2011.

Conformément à l'article 35-I 1° du CMP, une procédure négociée avec les candidats ayant soumissionné la première fois a été lancée le 1er juillet 2011.

Le 10 août 2011, date limite de réception des offres, seule la société TNS SOFRES a déposé une offre, avec une proposition financière nettement supérieure à l'estimation (+60%).

L'offre de cette entreprise ne pouvant être retenue, la procédure était déclarée sans suite le 29 septembre 2011.

Il a été procédé à un nouvel avis d'appel public à concurrence (paru le 18 octobre 2011 aux journaux officiels) sous la forme d'un nouvel appel d'offres ouvert, pour lequel des offres étaient attendues pour le 28 novembre 2011.

De nouveau, seule la société TNS SOFRES a déposé une offre, dont le montant de 931 386,00 € HT soit 1 113 937,66 € TTC (sans considérer les options éventuelles) a été considérée également comme inacceptable par la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2011, décidant de déclarer la procédure infructueuse.

Une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics a ensuite été menée avec la société TNS SOFRES (envoi d'une lettre de négociation le 21 décembre 2011).

Le 6 janvier 2012 la TNS SOFRES a déposé une offre de base d'un montant de 931 386,00 € HT.

La négociation a ensuite observé 3 phases d'échanges, qui ont permis d'optimiser l'offre de TNS SOFRES sur le plan financier, comme sur le plan technique.

Sur le plan financier, l'offre de base est passée d'un montant de 931 386,00 € HT à 770 637,12 € HT soit 921 682,00 € TTC, qui, avec la levée de l'option « augmentation de l'échantillon de 50 établissements » et de l'option « augmentation de l'échantillon chauffeur (100 individus) » porte l'offre globale à 809 483,87 € HT soit 968 142, 71 € TTC, soit une baisse due à la négociation (sur le montant de l'offre de base) de 17,26%.

Sur le plan technique, la négociation a permis d'optimiser l'offre notamment sur les points suivants :

- amélioration la robustesse de la représentativité statistique de l'étude (négociation des modalités d'exploitation des sosies des établissements) ;
- développement d'un outil informatique spécifique pour la gestion de l'enquête (CATI) ;
- adaptations méthodologiques (traitement spécifique des très petits générateurs de flux).

Dans son ensemble l'offre de TNS SOFRES, malgré le surcoût de 238 142,70 € TTC soit +32,62% par rapport à l'estimation, a été considérée par les services comme acceptable techniquement et financièrement.

Sur cette base, la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2012 a décidé d'attribuer le marché à la société TNS SOFRES pour un montant de 809 483,87 € HT soit 968 142,71 € TTC.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société TNS SOFRES pour un montant de 809 483,87 € HT soit 968 142, 71 € TTC.

Le financement du marché est prévu sur les exercices 2012 et suivants : au Budget principal, Chapitre 20, Fonction 8222, Compte 2031, CRB KB00, Programme TME01.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 8 et 35,

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2012 d'attribuer le marché à la société TNS SOFRES, pour un montant de 809 483,87 € HT soit 968 142,71 € TTC,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE, par sa décision du 11 juillet 2012, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation de l'enquête nationale marchandises en ville à la société TNS SOFRES, pour un montant de 809 483,87 € HT soit 968 142,71 € TTC,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché ayant pour objet la réalisation de l'enquête nationale marchandises en ville avec la société TNS SOFRES qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 809 483,87 € HT soit 968 142,71 € TTC (avec la levée de l'option « augmentation de l'échantillon de 50 établissements » et de l'option « augmentation de l'échantillon chauffeur (100 individus) »).

Article 2 : Le financement de ce marché est prévu sur les exercices 2012 et suivants, au Budget principal, Chapitre 20, Fonction 8222, Compte 2031, CRB KB00, Programme TME01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012

M. MICHEL OLIVIER